

QUOTIENT FAMILIAL 2021

Valable du 01/01/2021 au 31/12/2021

Madame, Monsieur,

Le quotient familial est calculé par le pôle Accueil familles. Cette année les agents du service procéderont au calcul de votre quotient **entre le 19 octobre et le 18 décembre 2020.**

Il permet d'établir un tarif tenant compte de vos revenus, pour les prestations rendues par la mairie au vu des justificatifs que vous présenterez (liste des documents à fournir ci-jointe).

Afin de procéder au calcul de votre quotient familial pour l'année 2021 plusieurs choix s'offrent à vous pour transmettre votre dossier complet :

- L'adresser par mail à qf.regie@pontault-combault.fr
- Le transmettre par courrier en Mairie
Service Accueil mutualisé – pôle Accueil familles
107, avenue de la République
77347 Pontault-Combault Cedex
- Le déposer en mairie dans la boîte aux lettres extérieure située devant l'accueil du pôle famille

Vous pouvez prendre rendez-vous au 01.70.05.45.15 si vous avez une situation particulière et que vous souhaitez rencontrer un agent.

Si vous souhaitez recevoir votre carte de quotient par courrier, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre dossier.

Des documents complémentaires ou originaux pourront vous être demandés.

ATTENTION :

- Le calcul du quotient familial est obligatoire pour accéder aux différents accueil-péri et extra scolaires. Si vous ne souhaitez pas le faire calculer, faites en part par mail (qf.regie@pontault-combault.fr) ou par courrier. Le tarif maximum vous sera alors appliqué.
- Un dossier est complet s'il comporte **les photocopies** des documents demandés

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Par délégation du Maire,
L'adjointe au Maire
chargée de l'éducation
de l'enfance et de la famille
Sara Ferjule



QUOTIENT FAMILIAL 2021

Justificatifs à transmettre



FOURNIR DES PHOTOCOPIES AFIN QUE LE DOSSIER SOIT COMPLET

☐	EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE : - LIVRET DE FAMILLE - JUGEMENT DE DIVORCE (uniquement la partie concernant l'autorité parentale, la garde et la pension) - CARTE D'IDENTITE DU NOUVEAU CONCUBIN - DECLARATION D'UNE NOUVELLE NAISSANCE
☐	JUSTIFICATIF DE DOMICILE (datant de moins de 3 mois) EN CAS D'HEBERGEMENT : - ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'HÉBERGEANT - JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE L'HÉBERGEANT - CARTE D'IDENTITE DE L'HEBERGEANT
☐	AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION 2020 (sur les revenus de l'année 2019) DE TOUTES LES PERSONNES RESPONSABLES DU FOYER
☐	BILAN OU AVIS D'IMPOSITION ou de NON IMPOSITION 2020 pour les artisans, commerçants ou personnes exerçant une profession libérale (adhérent ou non à un centre de gestion ou à une association agréée). À défaut, un forfait basé sur le SMIC mensuel sera appliqué pour l'année de création.
☐	3 DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE DES PERSONNES VIVANT AU FOYER (peu importe la situation familiale) ou NOTIFICATION DE L'ASSEDIC ou INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE LA CPAM
☐	JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES
☐	NUMÉRO D'ALLOCATAIRE DE LA CAF ainsi qu'UN JUSTIFICATIF DÉTAILLÉ DES PRESTATIONS FAMILIALES
☐	CERTIFICAT DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS MAJEURS

Modalité de calcul :

QUOTIENT FAMILIAL APPLICABLE POUR : • Restauration scolaire • Centres de vacances • Mini séjours • Classes de découvertes • MJC • Ecole municipale omnisport • Centres de loisirs	Mode de calcul : $\frac{\text{Somme des ressources familiales}}{\text{Nb parts famille}} = R$ Montant du Quotient = R/12
--	---